

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2024-2025



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°27- publié le 12 février 2025



LE DÉPARTEMENT

Ardèche
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION D'APPEL REGLEMENTAIRE

PROCÈS-VERBAL N°2

DECISION

Présidence : Jean-Yves COQUELLE

Présents : Mmes COURTIAL et MONTAGNON, MM. KERDO-GIRON et BRET.

Absent excusé : Mr CROTTE et BERTRAND

AR 24/25 02 L'OLYMPIQUE CENTRE ARDÈCHE interjetant appel de la décision de la Commission des Compétitions Jeunes.

*Refus par la Commission des Compétitions Jeunes
d'inscrire l'équipe U13 en critérium ligue*

Le 03/02/2025, la Commission ayant pris connaissance de l'appel du L'OLYMPIQUE CENTRE ARDÈCHE (OAC) pour le dire recevable en la forme, après le rappel des faits et de la décision objet du présent recours, ont été auditionnés

DE L'OLYMPIQUE CENTRE ARDÈCHE :

M. MARTINS Antony, président

M. BRUYAS Jordan, responsable technique

Etant précisé qu'il leur a été préalablement rappelé leur droit de faire des déclarations, de répondre aux questions ou de se taire.

M. AUBERT Philippe Président de la Commission des Compétitions Jeunes.

Le district Drôme Ardèche peut engager 7 équipes pour le critérium ligue des U13.

L'équipe de l'OCA n'a pas été sélectionnée bien que terminant troisième de la poule B de D1, pour absence de processus de labellisation.

Le club conteste ce critère considérant qu'aucun texte ne permet à la commission d'ajouter des critères de sélection, que les 3 premiers de chaque poule sont d'office sélectionnés ainsi que le meilleur quatrième.

Le Président de la Commission des Compétitions Jeunes rappelle que ce critère est appliqué depuis plusieurs saisons, qu'un premier document en date de la saison 2021/2022 pose le principe, que celui-ci n'a jamais été contesté par les clubs, qu'il a fait l'objet de 25 parutions d'information dans les PV de la Commission et qu'il a été rappelé dans les différentes réunions avec les clubs.

La Commission d'Appel Réglementaire, considère que la Commission des Compétitions Jeunes peut ajouter des critères de sélection à ceux prévus par la ligue pour valoriser un club et qu'un critère appliqué depuis plusieurs saisons et rappelé régulièrement peut être considéré comme un usage.

La Commission d'Appel Réglementaire rejette l'appel de l'Olympique Centre Ardèche.

Le Président de la commission
J-Yves COQUELLE

Le Vice-Président
Joël KERDO





Frais d'audition juridique :

74 euros

Frais administratifs liés à l'audition : 42.30

euros





COMMISSION DES RÈGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N° 14

REUNION DU 11/02/2025

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : Pierre FAURIE, Jean Marie PION

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER N° 41

Match n° 30018991, Le Teil Melas 21 : FC Eyrieux Embroye 21, U20 D1 poule A du 01/02/2025

Suite au rapport de l'arbitre de la rencontre du match sus-cité, **Le match a été arrêté à la 19e minute par l'arbitre**, l'équipe étant réduite à moins de 8 joueurs. Le score était à ce moment de 4 à 0 pour l'équipe FC Eyrieux Embroye.

la commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de Le Teil Melas.

En application de l'article 18 des Règlements Sportifs du District :

Le Tei Melas 21 : 0 point ; 0 but

Fc Eyrieux Melas 21 : 3 points ; 4 buts

Dossier transmis à la commission des compétitions jeunes aux fins d'homologation

DOSSIER N° 42

Match n°28515887, A.Sud Ardèche 21 / SC Bg St Andéol 21, U20 D1 poule unique du 01/02/2025

Evocation du club de A. Sud Ardèche portant sur la qualification et/ou la participation du joueur BOUJNANE Ali licence n° 2546093129 pour le motif suivant :

« Ce joueur était sur le coup d'une suspension d'un match avec date de prise d'effet le 27/01/2025 ».

Considérant que la commission a pris connaissance de la réclamation par courrier électronique du club de A. Sud Ardèche le 02/02/2025 pour la dire recevable.

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 99.2 des Règlements Sportifs du District, la commission des Règlements se saisit du dossier.



Considérant que celle-ci a été communiquée au club SC Bouguesan le 03/02/2025 qui ne nous a pas fait part de ses remarques.

Considérant que le joueur BOUJNANE Ali licence n° 2546093129 était sur le coup d'une suspension d'un match avec date de prise d'effet le 27/01/2025 ».

Considérant qu'entre le 27/01/2025, date d'effet de la sanction et le 01/02/2025 date de la rencontre qu'il a disputée contre A. Sud Ardèche, l'équipe de US Bourg St Andéol n'a disputé aucun match.

Considérant que l'article 123 des Règlements Sportifs du District prévoit que :

La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

Considérant qu'il en résulte que le joueur BOUJNANE Ali licence n° 2546093129 n'avait pas purgé le match avec l'équipe de son club engagé en championnat U20 D1, jour où il a participé à la rencontre du 01/02/2025 face à l'équipe de A.Sud Ardèche.

En conséquence ce joueur n'était pas qualifié pour participer à la rencontre citée en référence, pour ce motif et en application de l'article 99.2 des Règlements du District, la Commission des Règlements donne **match perdu par pénalité à l'équipe US Bourg St Andéol** pour en reporter le gain l'équipe de A.Sud Ardèche.

En application des articles 16 des Règlements du District :

A.Sud Ardèche 21 : 3 points ; 3 buts

Bourg St Andéol SC 21: - (moins) 2 points ; 0 but

Le club de SC Bourg St Andéol est amendé de la somme de 211,30 € pour avoir fait participer un joueur à une rencontre officielle en état de suspension et est débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

D'autre part, en application de l'article 123.3 des Règlements du District, la Commission des Règlements dit que le joueur BOUJNANE Ali licence n° 2546093129, a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre mais leur inflige une nouvelle suspension d'un match ferme avec prise **d'effet au 17/02/2025 pour** avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension.

DOSSIER N° 43

Match n° 28517165, AS ST Marcelloise 1 / O. Centre Ardèche 1, U17 D2 poule B du 01/02/2025.

Réserve d'après match posée par le club AS St Marcelloise portant sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club O.Centre Ardèche pour le motif suivant : des joueurs du club de O. Centre Ardèche sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Considérant que la commission a pris connaissance de la réclamation d'après match par courrier électronique le 02/02/2025 pour la dire recevable.



Considérant que la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe première de l'O. Centre Ardèche 21 l'opposant à l'équipe de Echirrolles FC 21, U16 R2 poule C du 14/12/2024, il ressort que 2 joueurs U16 ont participé à la rencontre de référence :

- VIGIER Aime licence n° 2547771430
- MEDJDOUB Farès licence n° 2547314363

En conséquence la commission des règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'O. Centre Ardèche ;

En application des articles 16 des Règlements du District :

- **AS St Marcelloise 1 : 0 point ; 1 but (résultat inchangé, réserve d'après match)**
- **O. Centre Ardèche 1 : - (moins) 1 point, 0 but**

Le compte du club de O. Centre Ardèche sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 44

Match n° 30131971, US Pont la Roche 1 / Ent. FC Cheylarois, U17 D3, poule A du 08/02/2025 (match non joué)

Suite aux conditions météorologiques (chutes de neige) de la journée du samedi 08/02/2025 qui ont sévi sur l'Ardèche, l'équipe du FC Cheylarois n'a pu se déplacer à Pont de l'Isère, la commission des Règlements dit que le match est reporté.

Dossier transmis à la commission des compétitions jeunes pour programmation.

DOSSIER N° 45

Match n° 28419349, Vallis Auréa 1 / A. Sud Ardèche 1, D17 D1 du 08/02/2025

Suite au rapport de l'arbitre de la rencontre sus-citée, ce dernier a arrêté le match à la 63' pour cause de terrain impraticable.

La commission des Règlements dit que le match est à rejouer.

Dossier transmis à la commission des compétitions jeunes pour programmation.

Le président des Règlements
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Jean Marie PION



COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES SENIORS ET DELEGATIONS

PROCÈS-VERBAL N°10

Réunion du 10/02/2025

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :
competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.
- Les Clubs doivent être en possession d'une tablette avec une version compatible pour l'application FMI.
- Pour toute communication par mail avec la commission les clubs doivent obligatoirement utiliser la boîte mail officielle.
- Pour tout mail concernant une rencontre merci d'indiquer le numéro du match.
- Le calendrier sportif paraîtra après le 12 juillet. Merci aux clubs d'en prendre connaissance sur le site du district afin de planifier vos événements nécessitant une modification du calendrier au plus tôt. Merci de vérifier très régulièrement vos calendriers notamment quand des matchs sont reportés.
- **Merci de nous avertir 21 jours avant si vous souhaitez modifier votre horaire de match.**

Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends.

En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc.) vous devez obligatoirement la contacter, sans oublier de prévenir le club adverse et l'arbitre de la rencontre

Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.

Avis important pour les clubs désirant faire une demande d'inversion de rencontre :

Lorsqu'un club souhaite inverser une rencontre car les installations ne sont pas disponibles pour quelconques raisons que ce soit, seul le club demandeur doit faire la demande sur Footclub. En effet, si les deux clubs font la demande cela crée un dysfonctionnement au niveau de l'application.

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 22 septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.





Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
Séniors G Lever de rideau	Dimanche 13h00	Dimanche entre 12h et 14h
Séniors G	Dimanche 15h00	Dimanche entre 14h et 15h30
Séniors F ou G	Samedi 20h00 (1)	Voir règlement

(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00.

Horaire Légal : C'est l'heure officielle qui est affichée, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire Négocié : C'est l'heure qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'heure. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

- Responsable FMI : Éric THIVOLLE

INFORMATION FMI :

NE PAS OUBLIER DE TELECHARGER LA NOUVELLE VERSION POUR ACCEDER A VOS RENCONTRES, VOIR LA PROCEDURE SUR LA PAGE D'ACCEUIL DU DISTRICT.

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres : L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende.





- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.
- **Il a été constaté des erreurs de score répétés dans divers championnats, la commission vous rappelle qu'il est de votre devoir de vérifier les données avant validation par signature.**
- Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais.
Cette demande doit être faite via l'adresse mail competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr avec la boîte officielle de votre club, 15j avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).
Le club demandeur se verra facturer les frais de délégation

Pour les clubs en entente, il faut bien vérifier que les informations concernant les deux clubs sont paramétrées sur la FMI.

Merci à tous les clubs de vérifier les paramètres sur Footclubs par rapport aux désignations des éducateurs de chaque catégorie pour que chacun puisse avoir accès à la FMI le jour du match.

Procédure ci-dessous

Chapitre I : Correspondant Footclubs

I.1. Création ou modification d'un compte

Le correspondant Footclubs est le responsable des utilisateurs de son club sur cette application. Il doit s'assurer qu'un compte Footclubs existe pour chaque personne habilitée à utiliser l'application Feuille de match Informatisée.



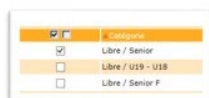
Ouvrir Footclubs, à partir du menu Organisation, cliquer sur « **Utilisateurs Footclubs** »

Si la personne n'a pas de compte :

- 1) Créer un compte à l'aide du bouton

- 2) Une fois le compte créé, cliquer sur son nom.
Puis cocher la case « **Gestion feuille de match informatisée** ».

NOTE : Pour les personnes accédant déjà à Footclubs par leurs fonctions au club, les autres droits déjà cochés sont à conserver et restent valables.



- 3) Choisir les équipes pour lesquelles la personne aura la gestion des feuilles de matchs.

- 4) Il ne faut pas oublier de

Remarque :

Le rôle du correspondant Footclubs du club est primordial dans le fonctionnement de cette application dans la mesure où il est responsable du paramétrage des accès aux feuilles de club sur la feuille de match.



Pour tout renseignement concernant la compétition vous pouvez contacter votre responsable aux coordonnées ci-dessous.

- Responsable D1, D2 et D3 : BRUYAT Pascal

Suite aux nombreux reports du week-end du 20 octobre merci de vérifier vos calendriers concernant les différents matchs reportés. A noter également que le 2nd tour de la Coupe Xavier Bouvier a été reporté.

- Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME

Suite aux nombreux reports du week-end du 20 octobre merci de vérifier vos calendriers concernant les différents matchs reportés. A noter également que le 2nd tour de la Coupe Xavier Bouvier a été reporté.

- Responsable coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD : Djamel DJEDOU

Suite aux nombreux reports du week-end du 20 octobre merci de vérifier vos calendriers concernant les différents matchs reportés. A noter également que le 2nd tour de la Coupe Xavier Bouvier a été reporté.

- Responsable délégation: Éric THIVOLLE

- Coupe René GIRAUD ET Xavier BOUVIER :

Lors du tour de cadrage des 08 et 09 février, Les équipes n'ayant pas respectées les consignes inscrites sur le PV N° 9 de la commission ont été déclarées perdantes par pénalité :

- A savoir en Xavier BOUVIER : CHOMERAC

- En René GIRAUD : MALISSARD, ST ALBAN D'AY, ST ALBAN GROSPIERRES, ST RESTITUT.

- La commission tient à féliciter les équipes de DONZERE, RCF 07, VALLEE DU JABRON, MONT PILAT, ST MONTAN, BERG HELVIE, qui ont respectés le règlement en mettant tout en œuvre pour que ces rencontres puissent se dérouler.

- **Le tirage de huitièmes de finale a été effectué le 10 février 2025, les rencontres sont disponibles sur le site du District.**
- **Les huitièmes de finale des deux coupes auront lieu le 01 et 02 mars 2025 (aucun report ne sera accepté, merci de prendre vos dispositions en cas de terrain non praticable, sous peine de Match perdu).**
- **Le tirage au sort de ¼ de finale aura lieu le 13 Mars 2025, le lieu vous sera précisé ultérieurement.**
- **Les quarts de finale des deux coupes auront lieu le 29 et 30 mars 2025**
- **Les demi-finales des deux coupes auront lieu le 19 et 20 avril 2025**

- Responsable vétérans : FOUYAT Camille

Championnat :

Des matchs de championnat sont prévus le 02 et le 09 mai. Si vous souhaitez jouer ses rencontres le mercredi ou le jeudi soir plutôt que le vendredi il suffit de prévenir votre responsable. Il est obligatoire que les deux équipes soient d'accord pour des changements de dates !





COUPE VÉTÉRANS

Il est à noter que suite à une décision de la commission de discipline le club du FC CBG a perdu par pénalité son match face à l'ES BEAUMONTÉLÉGER, qualifiant ses derniers pour le second tour.

Le deuxième tour de la Coupe Vétérans a eu lieu. Un seul match n'a pu être joué à cause des conditions météorologiques.

Le troisième tour aura lieu le 28 février et la tenue du match est obligatoire. Aucun report ne sera toléré ! Si votre terrain n'est pas praticable merci de trouver un terrain de repli. Dans le cas contraire vous aurez match perdu.

Les quarts de finale auront lieu le 28 mars. A partir de ce tour des arbitres seront désignés pour chaque rencontre.

Les demi-finales auront lieu le 18 avril

La finale aura lieu le week-end 14/15 juin.

En cas d'intempéries, un arrêté municipal sera obligatoire !

Pour rappel, en cas d'égalité il n'y a pas de prolongation. Un rappel du règlement vous sera transmis la semaine du 1^{er} match.

Merci également de procéder à la vérification des licences **AVANT** le match.

- Responsable Foot diversifié :-

Désormais le foot diversifié sera géré par la commission « Loisirs ».

Merci de prendre contact avec Dominique D'AGOSTINO 06 76 99 55 92 ou Claude BRESSON au 06 70 03 20 57 pour tout renseignement.





COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°24

Réunion électronique du 10 / 02 / 2025

Présents : MOMBARD Martine, REBOULLET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.





Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

FEUILLES DE MATCH -RAPPEL DE L'ARTICLE 75 DES REGLEMENTS SPORTIFS DU DISTRICT

ARTICLE 75 : Feuille de match (si non utilisation de la F.M.I.).

La feuille de match sera fournie par le club visité.

Elle sera retournée, dans tous les cas, dans les 12 heures suivant la rencontre par l'équipe qui reçoit à la commission des championnats et coupes Séniors par mail (competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr) pour les équipes Séniors, Vétérans et Foot Diversifié ou la commission des compétitions des championnats et coupes jeunes (competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr) pour les équipes Féminines et Jeunes.

Sont pénalisés d'une amende :

- Tout retard dans l'envoi de la feuille de match, amende doublée en cas de récidive,
- Toute feuille de match incomplètement renseignée ;

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Référence demande autorisation :

Pour toutes les organisations les clubs se référeront aux éléments en ligne sous l'arborescence : PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

Tournois autorisés :

FC PLATEAU ARDECHOIS :

- U9 Futsal le 08 mars 2025.
- U11 Futsal le 07 mars 2025,
- U13 Futsal le 08 mars 2025.

US BAS VIVARAIS :

- U11 le 26 Avril 2025,
- U13 le 26 Avril 2025.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Prochains Plateaux : Samedi 15 Mars à 10h00.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr





Horaires de pratique : Samedi 13h30.

PREPARATION PHASE PRINTEMPS :

Par défaut les engagements de la phase AUTOMNE seront reconduits pour la phase PRINTEMPS.

Prochains Plateaux : Samedi 15 Mars 2025 à 13h30.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Les plateaux de la phase PRINTEMPS sont en ligne.

Attention des modifications ont été apportées par suite de la parution initiale. Les calendriers sont actualisés au 27/01/2025.

Prochains Plateaux : Samedi 15 Février 2025 à 10h00.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

Festival PITCH U13

La demi-finale du Festival PITCH a lieu le samedi 15/02/2025 à 13H30.

Les rencontres se déroulent en match sec et sont arbitrées par un arbitre officiel.

Merci de procéder aux jongles avant le match comme suit pour départager en cas de match nul après le temps réglementaire :

Déroulement de l'épreuve de jonglage :

- 50 contacts des pieds sans surface de rattrapage, départ libre (sol ou à la main)
 - 20 têtes
 - Chaque joueur a droit à 2 essais
 - Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match participent à l'épreuve
 - Les groupes de joueurs se font par numéro de joueur : les n° 1 ensemble, les n° 2 ensemble, etc
- La comptabilité des jongles est faite par les joueurs de chaque équipe en présence de leur éducateur.
- Pour chaque équipe, le total des jongles des 8 meilleurs joueurs est pris en compte.

U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

CHAMPIONNATS

D1 :





La rencontre de la journée 10 du 01/02/2025 :

VALLIS AUREA - AS CHAVANAY 1, en retard est programmée le 22/02/2025.

Les rencontres de la journée 11 du 09/02/2025 :

PIERRELATTE 1 -GFHT 1, en retard est programmée le 23/02/2025,
JS LIVRON - OL SALAISE RHODIA en retard est programmée le 23/02/2025.

D2 :

Poule A :

Les rencontres de la journée 10 du 01/02/2025 :

ESP HOSTUN – RCF 07 2 en retard est programmée le 23/02/2025,
US VAL D'AY – FC MUZOLAI en retard est programmée le 23/02/2025.

Poule B :

La rencontre de la journée 9 du 26/01/2025 :

US DROME PROVENCE -FC VALENCE en retard est programmée le 09/03/2025.

Les rencontres de la journée 10 du 02/02/2025 :

FC VALENCE – Ent CREST AOUSTE en retard est programmée le 23/02/2025.
Ent USVJ/FCV - MONTELIER US, en retard est programmée le 23/02/2025.

La rencontre de la journée 11 du 09/02/2025 :

ES BEAUMONTELEGER -FC VALENCE en retard est programmée le 27/04/2025.

D3 :

Poule A :

Les rencontres de la journée 2 du 09/02/2025 :

FOOT MONT PILAT – CHATUZANGE LE GOUBET en retard est programmée le 09/03/2025.
Ent BG ARGENTAL ST JULIEN – AS CORNAS en retard est programmée le 09/03/2025.
Ent ASD FCCBG USP – Ent FCC SASA USSM en retard est programmée le 09/03/2025.

Poule B :

La rencontre de la journée 1 du 01/02/2025 :

ES MALISSARD – ES CHOMERAC en retard est programmée le 27/04/2025.

Les rencontres de la journée 2 du 09/02/2025 :

FC VALLON – FC RHONE VALLEES en retard est programmée le 23/02/2025.
ES CHOMERAC – CO CHATO9 RHONE en retard est programmée le 09/03/2025.
OL ST MONTAN – DIOIS FC en retard est programmée le 09/03/2025.

D4 :

Poule A :

La rencontre de la journée 1 du 01/02/2025 :

FC PLATEAU ARDECHOIS – ES BOULIEU ANNONAY en retard est programmée le 23/02/2025.

Les rencontres de la journée 2 du 09/02/2025 :





FC CHATELET – FC PEAGEOIS en retard est programmée le 09/03/2025.
GFHT 2 – ENT SARRAS en retard est programmée le 12/03/2025.
ES BOULIEU – AS VAENSOLLES en retard est programmée le 06/04/2025.
ES NORD DROME – FC PLATEAU ARDECHOIS en retard est programmée le 06/04/2025.

Poule B :

Les rencontres de la journée 1 du 01/02/2025 :

BARBIERES BRM – Ent USVJ/FCV2, en retard est programmée le 22/02/2025.
FC PORTOIS – AS ST MARCEL VALENCE 2 en retard est programmée le 06/04/2025.

Les rencontres de la journée 2 du 09/02/2025 :

PIERRELATTE – BARBIERES BRM en retard est programmée le 06/04/2025.
Ent USVJ/FCV 2 – Ent MEYSSE ROCHEMAURE en retard est programmée le 06/04/2025.
JS LIVRON 2 – AS ST MARCEL VALENCE 2 en retard est programmée le 27/04/2025.

D5 :

Poule B :

La rencontre de la journée 1 du 01/02/2025 :

FC BG LES VALENCE 2 – US VAL D'AY 2, en retard est programmée le 23/02/2025.

Les rencontres de la journée 2 du 09/02/2025 :

Ent FCLS BREN – AS CORNAS 2, en retard est programmée le 23/02/2025.
FC MUZOLAIS 2 – US PONT LA ROCHE 2, en retard est programmée le 23/02/2025.
US VAL D'AY 2 – Ent ST ALBAN/ROIFFIEUX, en retard est programmée le 06/04/2025.
RCF 07 3 - Ent ASD FCCBG USP en retard est programmée le 06/04/2025.

Poule C :

Les rencontres de la journée 1 du 01/02/2025 :

VALENCE FC 2 – US MOURS 3 en retard est programmée le 09/03/2025.
ES BEAUMONTELEGER 2 – JS ST PAUL ROMANS, en retard est programmée le 27/04/2025.
ES MALISSARD 2 - US BEAUFORT, en retard est programmée le 27/04/2025.
CFHT 3 – Ent CHABEUIL MONTVENDRE, en retard est programmée le 27/04/2025.

La rencontre de la journée 2 du 09/02/2025 :

Ent CHABEUIL MONTV – VALENCE FC 2, en retard est programmée le 04/05/2025.
ES BEAUMONTELEGER 2 – PS ROMANS, en retard est programmée le 09/03/2025.

Poule D :

Les rencontres de la journée 1 du 01/02/2025 :

ACE FC 2 2 - AS VEORE MONTOISON 2, en retard est programmée le 23/02/2025.
FC 540 – Entente FCS -RCS, en retard est programmée le 23/02/2025.
ES CHOMERAC 2 – US MONTELIER 2, en retard est programmée le 23/02/2025.

La rencontre de la journée 2 du 09/02/2025 :

Ent FCS RCS – OL CENTRE ARDECHE 2, en retard est programmée le 06/04/2025.





Poule E :

Les rencontres de la journée 1 du 01/02/2025 :

VALS US – Ent USVJ/FCV3, en retard est programmée le 27/04/2025.

SC BG ST ANDEOL – CO CHATO9 RHONE 2 en retard est programmée le 27/04/2025.

Les rencontres de la journée 2 du 09/02/2025 :

US ST JUST ST MARCEL – Ent MEYSSE ROCHEMAURE 2, en retard est programmée le 27/04/2025.

OL RUOMS – US VALS, en retard est programmée le 04/05/2025.

Ent USVJ/FCV 3 – CO CHATO9 RHONE 2 en retard est programmée le 04/05/2025.

Dossier transmis à la Commission des règlements

D5 : Poule B :

La rencontre de la journée 2 du 08/02/2025 : AS VERNOUX - FC BG LES VALENCE 2

Modification du calendrier initial D3, D4, D5:

Compte tenu de la programmation des ¼ de finale de la Coupe Gilbert PESTRE le dimanche 05 Avril 2025, la journée n° 6 des compétitions D3, D4 et D5 initialement prévue au 05/04/2025 est anticipée au 30/03/2025.

COUPE Gilbert PESTRE :

Tour 1/8é Finale (23/02/2025) :

Les rencontres sont en ligne.

Situation du club Ent ASD FCCBG USP :

L'équipe initialement engagée en Coupe Gilbert PESTRE sous l'appellation Ent ASD FCCBG USP 2 devenant l'équipe supérieure de la catégorie, et l'appellation ne pouvant être modifiée dans l'application de gestion des compétitions pour la compétition Coupe Gilbert PESTRE, cette équipe portera toujours le numéro 2 (bien qu'équipe supérieure) pour la Coupe Gilbert PESTRE, à compter du tour 1/16^e finale.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

COUPE GAMBARDELLA : Félicitations au club AS SUD ARDECHE pour son parcours exceptionnel.

COUPE ERM VALLON - Ch VIVIER BOUDRIER :

Le tirage du 2e tour de la Coupe est en ligne. Les dernières rencontres du 2é Tour se dérouleront le 22/02/25. Du fait de l'intégration de l'Av S SUD ARDECHE pour donner suite à son élimination en Coupe GAMBARDELLA une rencontre de cadrage se déroulera le 22/02/25. Un tirage au sort a déterminé la rencontre suivante : l'équipe de l'US DROME PROVENCE recevra l'équipe de VALLIS AUREA FOOT.





Rencontres reportées au 22/02/2025 :

US MOURS 2 - CO CHATEAUNEUF DU RHONE 1,
AS CHAVANAY - FC ANNONAY.

Forfait : AS CHAVANAY 2.

1/8é Finale : Le tour 1/8é de finale est programmé le 08 mars 2025.

CHAMPIONNAT

D1 :

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024 :

US MOURS - AS SUD ARDECHE F 1, en retard est programmée le 22/02/2025.

La rencontre de la journée 10 du 22/02/2025 :

ENT USVJ/FCV – US DAVEZIEUX 2, en retard est programmée le 22/02/2025.

Les rencontres de la journée 11 du 08/02/2025 :

ENT USVJ/FCV – US MOURS, en retard est programmée le 01/03/2025.

US DAVEZIEUX 2– FC RHONE VALLEES, en retard est programmée le 01/03/2025.

US MONTELIMAR – RCF 07 2 en retard est programmée le 01/03/2025.

D2 :

Poule A :

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024 :

FOOT MONT PILAT 1 - GF HERMITAGE TOURNON 1 en retard est programmée le 22/02/2025.

Les rencontres de la journée 11 du 08/02/2025 :

AS CORNAS – Ent HERMITAGE CHATO, en retard est programmée le 22/02/2025.

Ent BOULIEU BOURG– Ent ASD FCCBG USP, en retard est programmée le 22/02/2025.

FC MUZOLAIS – FC ANNONAY en retard est programmée le 01/03/2025.

Poule B :

Les rencontres de la journée 10 du 01/02/2025 :

JS LIVRON – FC CHATUZANGE GOUBET, en retard est programmée le 22/02/2025.

FC PORTOIS – ASF PIERRELATTE, en retard est programmée le 08/03/2025.

FC BOURG LES VALENCE – FC MONTELIMAR en retard est programmée le 01/03/2025.

Les rencontres de la journée 11 du 08/02/2025 :

FC MONTELIMAR – FC PORTOIS, en retard est programmée le 22/02/2025.

OL CENTRE ARDECHE – AS SUD ARDECHE 2, en retard est programmée le 22/02/2025.

ASF PIERRELATTE – JS LIVRON en retard est programmée le 05/04/2025.

D3 :

Poule A :

Les rencontres de la journée 1 du 01/02/2025 :

ESP HOSTUN 1 – FC CHATELET 1 en retard est programmée le 22/02/2025.

VALENCE FC – BREN FC en retard est programmée le 01/03/2025.





Les rencontres de la journée 2 du 08/02/2025 :

CHAVANAY 2 - VALENCE FC en retard est programmée le 22/02/2025.
Ent NORD DROME - FC BREN en retard est programmée le 22/02/2025.

Poule B :

Les rencontres de la journée 1 du 01/02/2025 :

US DROME PROVENCE – AS VEORE MONTOISON, en retard est programmée le 01/03/2025.
US ST JUST ST MARCEL – CHATO9 RHONE 1, en retard est programmée le 01/03/2025.
FC BOURG LES VALENCE 2 – ES BEAUMONTELEGER en retard est programmée le 01/03/2025.

Les rencontres de la journée 2 du 08/02/2025 :

Ent USVJ FCV 2 – Ent ECA ACE, en retard est programmée le 22/02/2025.
FC VALLON – FC BOURG LES VALENCE 2, en retard est programmée le 05/04/2025.
ES BEAUMONTELEGER – US ST JUST ST MARCEL, en retard est programmée le 22/02/2025.

D4 :

Poule A :

Les rencontres de la journée 1 du 01/02/2025 :

Ent HERMITAGE CHATO9 ISERE 2 – JS ST PAUL ROMANS, en retard est programmée le 01/03/2025.
FC PLATEAU ARDECHOIS - FC RAMBERTOIS, en retard est programmée le 01/03/2025.

La rencontre de la journée 2 du 08/02/2025 :

US VAL D'AY 2 – FC MUZOLAIS 2, en retard est programmée le 08/03/2025.

Poule B :

Les rencontres de la journée 1 du 01/02/2025 :

FC HAUTERIVES – Ent ST ALBAN ROIFFIEUX, en retard est programmée le 22/02/2025.
ST CYR FCF – Ent CHATO9 GALAURE ST BARTH, en retard est programmée le 22/02/2025.

La rencontre de la journée 2 du 08/02/2025 :

Ent ST ALBAN ROIFFIEUX – ROMANS PS, en retard est programmée le 08/03/2025.

Poule C :

La rencontre de la journée 1 du 01/02/2025 :

SC BOURG ST ANDEOL 1 – JS LIVRON2, en retard est programmée le 22/02/2025.

Les rencontres de la journée 2 du 08/02/2025 :

Ent ASSAF ST DIDIER 3 – US ANCONE, en retard est programmée le 22/02/2025.
JS LIVRON 2 – FA LE TEIL MELAS en retard est programmée le 08/03/2025.

Poule D :

Les rencontres de la journée 1 du 01/02/2025 :

ES MALISSARD – FC ROCHEGUDE, en retard est programmée le 22/02/2025.
US MONTELIER 2 – ES CHOMERAC, en retard est programmée le 22/02/2025.





Les rencontres de la journée 2 du 08/02/2025 :

FC ROCHEGUDE – FC BAUME BOUCHET MONTSEGUR, en retard est programmée le 08/03/2025.

ST RESTITUT – ES MALISSARD en retard est programmée le 08/03/2025.

ES CHOMERAC – AS VRORE MONTOISON 2 en retard est programmée le 08/03/2025.

Forfait journée : ASF PIERRELATTE 2 (U17D4 C).; AS VALLEE DOUX (U17D4 D).

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

U20D1 :

La rencontre de la journée 3 du 28/09/2024 :

SC BOURG ST ANDEOL – ASF PIERRELATTE est reprogrammée le 05/04/2025.

La rencontre de la journée 7 du 16/11/2024 :

AS CHAVANAY – AS SUD ARDECHE est programmée le 22/02/2025.

Les rencontres de la journée 12 du 01/02/2025 :

FC MONTELIMAR – GFHT est programmée le 05/04/2025.

ES CHOMERAC – OL SALAISE RHODIA est programmée le 01/03/2025.

US VALLEE JABRON – ES BOULIEU ANNONAY est reprogrammée le 01/03/2025.

La rencontre de la journée 13 du 08/02/2025 :

ASF PIERRELATTE – SC BOURG ST ANDEOL est reprogrammée le 19/04/2025.

Forfait journée : US VALLEE JABRON (U20D1 J5).

U20D2 :

Poule A

La rencontre de la journée 3 du 25/01/2025 :

FA LE TEIL MELAS – JOYEUSE ST PAUL est reprogrammée le 01/03/2025.

La rencontre de la journée 4 du 01/02/2025 :

JOYEUSE ST PAUL – FC BOURG LES VALENCE est reprogrammée le 05/04/2025.

La rencontre de la journée 5 du 08/02/2025 :

Ent MONTELIER CHABEUIL – AS ST MARCEL VALENCE est reprogrammée le 01/03/2025.

Poule B

Les rencontres de la journée 3 du 25/01/2025 :

AS SUD ARDECHE 2 – VALENCE FC est reprogrammée le 01/03/2025.

Ent SARRAS SPORTS – Ent AS BERG HELVIE RUOMS est reprogrammée le 01/03/2025.





Les rencontres de la journée 4 du 01/02/2025 :

ST CYR FCF – AS CORNAS est reprogrammée le 22/02/2025.

Ent BERG HELVIE/RUOMS – US 2 VALLONS est reprogrammée le 15/02/2025.

Les rencontres de la journée 5 du 08/02/2025 :

Ent SARRAS SPORTS – VALENCE FC est reprogrammée le 05/04/2025.

AS CORNAS – Ent AS BERG HELVIE RUOMS est reprogrammée le 05/04/2025.

La rencontre de la journée 6 du 15/02/2025 :

Ent SARRAS SPORTS – US 2 VALLONS est reprogrammée le 22/02/2025.

Coupe Georges ETIENNE :

Le tirage des 1/8^e de finales est en ligne.

Les rencontres sont programmées le samedi 22 Février 2025.



COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 24

La commission en arbitrage félicite Clément HAVARD pour sa réussite à l'examen théorique de ligue ainsi qu'Alexis BERGERON pour sa désignation en 16èmes de finale de la Coupe Gambardella entre l'AS SAINT-PRIEST et l'OGC NICE. A noter qu'Alexis est formateur au sein de la CDA et c'est une preuve de qualité pour nous.

Nous présentons toutes nos condoléances à la famille de Jean CHARROIN, ancien arbitre du district.

Toutes nos pensées accompagnent Nolan COMTE, jeune arbitre du district, qui vient de perdre sa maman.

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK END DES 15 ET 16 FEVRIER 2025

• **BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43)**. Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

INFORMATION SENIORS D3

La commission demande à tous les arbitres **seniors D3** d'envoyer un RIB sur la boîte mail de la commission (arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

RECYCLAGE DES ARBITRES JAD

Le **recyclage** pour votre catégorie arrive à grands pas. Nous vous proposons **deux dates**, et surtout deux lieux. Un plutôt "Nord" et un autre "Sud".

Date 1 – Secteur « NORD » : Samedi 15 Février à St Jean de Muzols (Chemin de Varogne) – de 8h à 13h.

Date 2 – Secteur « SUD » : Samedi 22 Mars à Livron – de 8h à 13h.

Je vous rappelle que votre présence à l'une des deux matinées est obligatoire. Si vous êtes absent sans avoir prévenu, vous perdrez 10 points sur votre classement et une amende de 25€ sera infligée à votre club (comme le prévoit le règlement intérieur de la CDA.) Et vous aurez l'obligation d'être présent à la session de rattrapage (29 mars 2025).

Il faudra vous munir d'une tenue de sport, crampons, nécessaire de toilettes, nécessaire de prise de note (stylo et cahier).

Les **jeunes arbitres stagiaires** (formées en aout 2024, octobre 2024 et janvier 2025) **ne sont pas obligés d'être présents** mais peuvent l'être s'ils le souhaitent.

Merci de vous inscrire via ce lien pour ceux qui ne l'ont pas fait : <https://forms.office.com/e/ngZg3PNKhk>

Les **jeunes arbitres féminines** présentes le 7 décembre pour le recyclage sont **exemptées de présence**.





Liste des arbitres convoqués :

ABBOUTI	YOUSSEF
ALEND A	ANTHONY
AROUD	WASSIM
BEN CHAHED	NASSIM
BERTRAND	DJOULIAN
BOUABID	SELMA
BOUAFFAR	CORENTIN
BOUSHABA	JASMINE
CHALLIT	JULES
CHAVANT	TITOUAN
CHMALI	ANIS
COGNET	NATHAN
DIORE	ANTONIN
DOS SANTOS	ANTOINE
DY	KELLYAN
EL YAACOUBI	YACINE
GAROUACHI	SOLEYMANE
GIBAND	JOANNY
GIRY	MAELY
GUILHOT	THOMAS
JARDET	TOM
KELAI	LINDA
LAGUT	ETHAN
LEBLANC	ETHAN
LEFORESTIER	ENGY
LOUCHAMI	MATHYS
MARCOUX	QUENTIN
MARMI	AIMEN
MINGAM	ISAM
PASCAL	MALO
PAYEN	ROBIN
POLATOGLU	TALIP
POMAREL	DORIAN
RIDEAU NAINANI	GABRIEL
VALENTIN	ELOISE
YOUSSEF	ABOU
ZINOUNE	MOHAMED
ZINOUNE IGHSAIN E	HAMZA
AROUI	ILIES
BADAD	AMIR
BAUDUIN	YLAN
BILLON	JULES
CAUL	NATHAN



CHABERT	MATHEO
CHAMBON	MAEL
CHASSIGNOLE	MATHIS
DE LOS MUROS	ESTEBAN
DEHDOUH	NAIM
FARDADIS	NAWFAL
FRAISSE	SACHA
GUERLAIN	ETHAN
HAFSOUNI	NESSIM
MAILLARD	NICOLAS
MICHEL	MATHIS
MZOUGH	MOHAMED

VERRECCHIA	ESTEBAN
ZEKRI	KACI
AGOSTINO	ANGELO
AZIAGNON	MARC ELIE
BADAD	AMINE
BANCEL	DENIS
BENLABIED	YONI
BOUSHABA	AMIR
CELLIER	TAO
CORDEIRO MONTEIRO	GUILHERME
DE CILLIA	BRAYAN
DUCOL	CLEMENT
DURAND	GOHAN
FELIX	TOM
FOURNIER	THIBAUT
GHEBBARI	JIMMY
GRADEK	NOAH
LAURENT	HUGO
LEXPERT	XAVIER
MANGIN FRAPPA	LOUIS
NAJIM	YOUNESS
SAUZEAT	EVAN
VALLON	ALEXIS

Présence facultative pour les arbitres stagiaires :

ALMAGRO	JALANE
AYDIN	MUNZUR
BEJAOU	FARAH
BELKADI	MOHAMED
COMTE	NOLAN
DESSEMOND	EVAN
FAURE	MATTEO



FERRERE	LOUIS
GALINIE	LASZLO
GIRARD	ARTHUR
GRASSO	SILEY
HAMMADI	AMINE
KHELFI	WACEL
N'DOUMOU	LONY
PRUVOST	YOAN
RAMOS FERRO	NILTON
REY	RAPHAEL
ROGUI	MOHAMED AMINE
SEKRANI	NAIM
SHUTKEYVYCH	MYKYTA
SUVIO	LEONIS
TOGORA	ANDREA
VALENTIN	ALIX
ARSAC	MATHIAS
KRAMMALA	YASSINE
MOIRABOU	JAYHAD
TABCHICHE	WASSIM

CALENDRIER PROVISIONNEL TECHNIQUE SAISON 2024/2025

FÉVRIER

Samedi 15 : Recyclage JAD – terrain de St Jean de Muzols (Chemin de Varogne) – 8h à 13h

Lundi 24 au Jeudi 27 : FIA Jeunes & Adultes – CHATUZANGE LES GOUBET – 8h à 18h (Adultes) / Internat Jeunes

MARS

Vendredi 07 : FIA Jeunes & Adultes – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) – 19h00 à 23h00

Samedi 15 : Recyclage D4 – GUILHERAND-GRANGES (DDAF + Stade des Combes) – 8h à 13h

Samedi 22 : Recyclage JAD – terrain de Livron– 8h à 13h

Samedi 29 : Rattrapage Recyclage – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 13h

MAI

Vendredi 23 : FIA Jeunes & Adultes – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) – Séance n° 8 – 19h à 23h

COURRIERS DES ARBITRES

- **HARDI Othmane** : Envoi d'une Attestation sur l'Honneur, lu et noté.
- **FRAISSE Matéo** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **LEBLANC Ethan** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **SAINTOIN David** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **DEYGAS Philippe** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **VALLON Alexis** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **BOURA Yssoufi** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **CHEVAL Fanny** : Changement d'adresse, lu et noté
- **BOURDEUX Clément** : Envoi d'un justificatif
- **BEJAOUI Farah** : Envoi d'un justificatif





- **ROSSINI Stéphane** : Absence recyclage
- **PIGNON Kevin** : Absence recyclage
- **BARBIER Jonathan** : Envoi d'un justificatif, absence recyclage
- **KAHLOULI Mouhamed** : Envoi d'un justificatif, Absence recyclage
- **BILLON Philippe** : Courriel lu et noté.
- **MICHEL Mathis** : Courriel changement de mail
- **DE LOS MUROS Esteban** : Courriel lu et noté
- **GARANCHON Giany** : Courriel lu et noté transmis aux commissions compétentes
- **AZIAGNON Marc-Elie** : Courriel lu et noté transmis aux commissions compétentes
- **PINTO Patrick** : Courriel lu et noté transmis aux commissions compétentes
- **GONCALVES Daniel** : Courriel lu et noté transmis aux commissions compétentes
- **BACONNIER Gaétan** : Courriel lu et noté transmis aux commissions compétentes
- **ALENDIA Anthony** : Courriel lu et noté transmis aux commissions compétentes
- **SOUBAYA Mathieu** : Courriel lu et noté transmis aux commissions compétentes

COURRIERS DES CLUBS

- **ENTENTE BEAUMONTELEGER** : Demande d'arbitre en seniors D5, le nécessaire sera fait en fonction des effectifs
Courriel lu et noté.

Président CDA
Nicolas BRUNEL



COMITÉ DE DIRECTION

Procès-verbal N°05

Réunion du 27 janvier 2025

COMITE DE DIRECTION :

NOM - Prénom	Présents	Excusés	Absents
VALLET Jean-François	X		
ARNAUD Roland	X		
BRUNEL Nicolas	X		
MONTALBANO Stéphan		X	
MARLHIN Alexandre	X		
PEALAT Philippe	X		
GALES Gérald	X		
AUBERT Philippe	X		
BETTON Bernard	X		
BRESSON Claude	X		
CAILLOT Alain	X		
COQUELLE Jean-Yves	X		
D'AGOSTINO Dominique	X		
DJEDOU Djamel	X		
FAURIE Pierre	X		
FOUYAT Camille	X		
GIRON Patrick	X		
JULIEN Laurent	X		
LAFFORGUE Elodie		X	
MOMBARD Martine	X		
PELIN Nathalie	X		
PION Jean-Marie		X	
REBOULLET Mathilde	X		
RENAUDIN Guy	X		
VILLAND Jean-François	X		
ZAVADA Richard	X		

SALARIES :

NOM - Prénom	Présents	Excusés	Absents
FOURNEL Thibault	X		
VALLET Yohann	X		



I. INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président revient sur le calendrier et les événements écoulés depuis le début de l'année 2025.

Le Président informe que la convention « Grand Compte Electricité » avec la mairie de Guilherand-Granges touche à son terme à l'issue de l'année 2025. De ce fait, une réflexion est en cours pour la mise en place du futur contrat à mettre en place. La réflexion à terme de l'autonomie énergétique du siège prend tout son sens.

R. ARNAUD évoque les webinaires organisés par la FFF et fait l'état des lieux des participations des différentes commissions à ceux-ci.

II. ADMINISTRATIF

1. Réunions de secteur

L'ensemble des invitations a été envoyé. Il est souhaité que les responsables de secteur prennent contact avec les Présidents des clubs pour qu'ils soient présents sur ces réunions.

La présentation du contenu de la réunion est revue et les différentes prises de paroles sont définies.

2. Centenaire du District

Le Président revient sur l'organisation générale et l'état d'avancement relatif au Centenaire du District : Invitations – Livre – Evènement – Budget. La prochaine réunion d'organisation de l'évènement est prévue le jeudi 6 février 2025.

Il est d'ores et déjà acté la mise en place d'un groupe référent pour l'organisation du match Variété Club de France / Anciens Verts. Ce groupe sera piloté par E. THIVOLLE et la commission des délégués départementaux.

3. Evènementiel DDAF

Il est effectué l'état d'avancement des différents événements organisés par le District jusqu'à la fin de saison. Par ailleurs, la candidature de la PS Romans pour l'organisation des finales des Coupes Drôme-Ardèche qui se dérouleront les 14 et 15 juin 2025 est retenue.

4. Toutes Foot

N. PELIN présente le dispositif « Toutes Foot ». Dans ce cadre, le District participera à l'opération au travers des journées événementielles 100% féminines, le Challenge Jean-Pierre VAUX, l'EURO féminin.

Concernant les clubs, 18 sont engagés dans le dispositif.

5. Dossiers clubs

Le Président fait l'état de la situation de trois de nos clubs : FC Valence / SC Romans / FC Aubenas.

Le District s'investit sur chacun de ces dossiers dans le but d'accompagner ces clubs dans leur pérennisation et la mise à jour de leur situation financière.



6. Organisation compétition – Futsal

Pour donner suite à différents questionnements, C. BRESSON rappelle le règlement des compétitions Futsal : U11G – U13G – U15G – U17G / U13F – U15F – U18F – Séniors F. Une réunion de la commission est prévue sous 15aine pour préparer la partie finale.

A la suite de la finale U17G, l'US Davézieux représentera le District Drôme-Ardèche de Football à la compétition régionale.

A la suite de la finale U18F, l'AS SUD ARDECHE représentera le District Drôme-Ardèche de Football à la compétition régionale.

Il est également évoqué l'organisation des finales futsal jeunes prévues le samedi 22 février à Bourg de Péage : U11G – U13G – U15G // U13F – U15F.

7. Assemblée Générale 2024/2025

Le Président indique que l'Assemblée Générale de la saison 2024/2025 se déroulera le jeudi 4 septembre 2025 au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes de VALENCE.

8. Commission de Discipline – Comportements déviants

A. CAILLOT revient sur la première partie de saison de la commission de Discipline. Il est déploré les actes de violences qui entachent l'image de notre pratique. Le District maintient sa politique d'investissement auprès des Mairies et des collectivités pour accompagner les clubs sur ces thématiques.

III. QUESTIONS DIVERSES

D. DJEDOU évoque la candidature de Noémie MONTAGNON au poste de Délégué de District. Le Comité de Direction valide cette candidature.

R. ARNAUD évoque la candidature de Dominique D'AGOSTINO comme représentant du Football au CDOS26 pour la mandature 2025-2029. Le Comité de Direction valide cette candidature.

Le Président,

JF. VALLET

Le Secrétaire Général,

R. ARNAUD